



DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MONTLUCON

*Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
du Sictom du Secteur de Cérilly*

Séance du 23 Mars 2023

Procès-verbal des débats

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 19 heures, se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly, sous la Présidence de Monsieur Bernard TIGÉ, Président, dûment convoqués **le 17 mars 2023**.

Etaient présents : Mme GAUMET Annie suppléant de Mme GUESSANT Carole (Ainay le Château) ; M. SIGNORET Marc suppléant de M. BOUILLOT Michel (Ainay-le-Château) ; M. LETEVE Philippe (Bizeneuille) ; M. DESCLOUX David (Bizeneuille) ; M. DENIS Gilles (Buxières-les-Mines) ; M. SOUCHAL Roger (Cérilly) ; M. THEVENOUX Fabien (Cérilly) ; M. FREMILLON Didier (Couleuvre) ; M. COLLIN Pascal (COUST) ; Mme PRIEUR Christine (Franchesse) ; Mr BOUCHON Eric suppléant de M. BARBAT Julien (Franchesse) ; M. ARTIGAUD Daniel (Isle-et-Bardais) ; Mme RENAUD Anne (Isle-et-Bardais) ; M. DUPECHOT Jean-Claude (Le Brethon) ; Mme DELHORBE Noëlle (Louroux-Bourbonnais) ; Mme LE CARDIET Pascale (Louroux-Bourbonnais) ; Mr BOURCIER Jacques suppléant de M. GUILMET Philippe (Saint-Aubin-le-Monial) ; M. TIGÉ Bernard (Saint-Aubin-le-Monial) ; M. REGRAIN Didier (Saint-Bonnet-Tronçais) ; M. MOLLO Bernard (Saint-Caprais) ; M. POUSSET Alain (Saint-Plaisir) ; M. GIRARDI Dominique (Theneuille) ; M. RASTOILE Yannick (Theneuille) ; M. BECQUART Alain (Valigny) ; M. CHORGNON Bernard (Valigny) ; Mme AUCLAIR Ghislaine (Vieure) ; M. METENIER Jean-Pierre (Vieure) ; M. MASSERET Richard (Ygrande) ; Mr DUBOIS Sébastien suppléant de Mme ROUAULT Monique (Ygrande).

Lesquels formant la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités territoriales

Etaient absents excusés : Mme GUESSANT Carole (Ainay le Château) ; M. BOUILLOT Michel (Ainay-le-Château) ; M. BOUBET Didier (Braize) ; M. DAUDON Sylvain (Braize) ; M. BOROWIAK Rémi (Buxières-les-Mines) ; M. FRIAUD Sébastien (Couleuvre) ; M. AUZON Philippe (Coust) ; M. BARBAT Julien (Franchesse) ; Mme CUSIN-PANIT Stéphanie (Hérisson) ; Mme DOURBIAS Josette (Hérisson) ; Mme CLAME Sabrina (Le Brethon) ; Mme COFFIN Amandine (Le Vilhain) ; M. VERHOEVEN Anthony (Le Vilhain) ; M. MICHAUD Marien (Louroux-Hodement Haut Bocage) ; M. LARIVAUD Cyril (Louroux-Hodement Haut Bocage) ; M. GUILMET Philippe (Saint-Aubin-le-Monial) ; Mme GOZARD Amandine (Saint-Bonnet-Tronçais) ; Mme CLAME Marie-Line (Saint-Caprais) ; M. TALABARD Anthony (Saint-Plaisir) ; Mme ROUAULT Monique (Ygrande).

Etaient absents, ayant donné procuration à : M. AUZON Philippe (Coust) à M. COLLIN Pascal (Coust) ; Mme CUSIN-PANIT Stéphanie (Hérisson) à M. THEVENOUX Fabien (Cérilly) ; Mme DOURBIAS Josette (Hérisson) à M. DUPECHOT Jean-Claude (Le Brethon) ; Mme COFFIN Amandine (Le Vilhain) à M. MASSERET Richard (Ygrande) ; Mme GOZARD Amandine (Saint-Bonnet-Tronçais) à M. REGRAIN Didier (Saint-Bonnet-Tronçais)

Nombre de Membres en exercice : 44

Nombre de Membres présents : 29

Votants : 34

ORDRE DU JOUR :

- **Compte de gestion 2022**
- **Compte administratif 2022**
- **Affectation du résultats 2022 au budget primitif 2023**
- **Budget primitif 2023**
- **Taux d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de COUST**
- **Vote des produits de la TEOM 2023**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président remercie les membres du comité syndical de leur présence, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le président nomme Madame PRIEUR Christine, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 01 MARS 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

I- Comptes de gestion 2022 (DEL2023_016)

Le comptable public, Mme Sophie LAMOTTE, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes. Il reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Mme LAMOTTE a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures pour l'exercice 2022.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Le compte de gestion 2022 présente un résultat de clôture de l'exercice de :

- Investissement : 109 104.69 €
- Fonctionnement : 488 750.05 €
- Résultat global : 597 854.74 €

Il est demandé au comité syndical :

- **de statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2022 au 31.12.2022,
- **de statuer** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022
- et **de déclarer** que le compte de gestion 2022 dressé par la trésorière, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2022 au 31.12.2022, **statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 et **déclare** que le compte de gestion 2022 dressé par la trésorière, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour : 34

contre : 0

Abstentions : 0



II- Comptes administratifs 2022 (DEL2023_017)

Réuni sous la présidence du DOYEN d'âge, élu Président de Séance en application de l'article L2121.14 du CGCT.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par Bernard TIGÉ, Président, qui s'est retiré au moment du vote après présentation de ce dernier

Arrêté des comptes de l'exercice 2022 :

Investissement :

Résultat reporté : 21 545.42 €

Dépenses :

Réalisé : 206 339.23 €

Recettes :

Réalisé : 293 898.50 €

Résultat d'investissement : 87 559.27 €

Résultat de clôture : 109 104.69 €

Fonctionnement :

Résultat reporté : 530 902.48 €

Dépenses :

Réalisé : 1 559 444.23 €

Recettes :

Réalisé : 1 517 291.80 €

Résultat de fonctionnement : - 42 152.43 €

Résultat de clôture : 488 750.05 €

Le comité syndical sur proposition du Doyen,

- **Doit donner acte** de présentation faite des comptes administratifs 2022,
- **Constater** pour comptabilité principale les identités de valeurs avec les indicateurs des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **et reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : **donne** acte de présentation faite des comptes administratifs 2022, **constate** pour comptabilité principale les identités de valeurs avec les indicateurs des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

Pour : 34	contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------



III- **Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 (DEL2023_018)**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire :

En fonctionnement, le compte administratif du budget fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 42 152.43 €
- un excédent reporté de :	530 902.48 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	488 750.05 €

En investissement, le compte administratif du budget fait apparaître :

- un excédent d'investissement de :	109 104.69 €
- un déficit des restes à réaliser de :	27 680.80 €
Soit un besoin ou excédent de financement de :	81 423.89 €

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 :

3

Il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- <i>Résultat d'exploitation au 31/12/2022 EXCEDENT :</i>	488 750.05 €
- <i>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</i>	0.00 €
- <i>Résultat reporté en fonctionnement (002) :</i>	488 750.05 €
- <i>Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT :</i>	109 104.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : **Affecte le résultat de l'exercice 2022 comme prévu précédemment.**

Pour : 34	contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------



IV- **Budget Primitif 2023 (DEL2023_019)**

Présentation du projet de budget soumis à votre approbation.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Section Fonctionnement = 1 974 626.18 € dont 20 000€ dépenses imprévues soit 1 954 626.18 €
Section Investissement = 638 886.23 €

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le budget primitif 2023 du SICTOM tel qu'il figure ci-dessous :

FUNCTIONNEMENT

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 954 626.18	1 465 876.13
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	488 750.05
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 954 626.18	1 954 626.18

INVESTISSEMENT

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		611 205.43	529 781.54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	27 680.80	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	109 104.69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		638 886.23	638 886.23
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 593 512.41	2 593 512.41

4

Il est proposé au comité syndical d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 2 593 512.41 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés : **Adopte le budget primitif pour l'exercice 2023**

La déléguée de Franchise demande un rappel des montants du budget de l'année précédente.

Le vice-président répond qu'en fonctionnement réalisé : 1 558 748.23 € et en budget primitif 2022 : 1 810 778.56 €.

Le Président précise qu'en fonctionnement ce qui pénalise beaucoup le Sictom c'est l'enfouissement à Maillet, une augmentation de 55%.

On compte aussi sur une diminution importante des réparations des camions.

Pour : 34

contre : 0

Abstentions : 0

refusé à la déchetterie, mais à partir de ce moment l'information est dite. Le président indique que l'information est mentionnée sur le site internet ainsi que sur la lettre d'info 2023 que les administrés vont recevoir dans leur boîte aux lettres. Leurs cartes peuvent être récupérées en déchetterie pour ceux qui ne peuvent pas venir au Sictom.

La commune de Louroux Bourbonnais souhaite prendre la carte pour la déchetterie de Cérilly. Le Président informe qu'il prendra rendez-vous avec le maire pour avoir une décision définitive, car actuellement une convention est signée avec le Sictom de la région montluçonnaise qui permet aux habitants de Louroux Bourbonnais d'avoir accès à la déchetterie de Cosne d'Allier.

- Le camion neuf va arriver dans les prochaines semaines.
- Prolongation marché COVED : le Président informe que la COVED a accepté la prolongation d'un an pour l'enfouissement à Maillet.
- Etude Unité de Valorisation Energétique : Le Président informe que l'étude UVE est lancée avec la totalité du Département, une incertitude pour Vichy et un apport de Roanne et de la comcom du Grand Charolais. Pour ce dernier qui ne fait pas parti de la Région, une démarche politique est en cours. Le bureau d'étude doit rendre une réponse en juillet.
- Distribution des bacs roulants dans les communes : Le Président demande que les points propres soient supprimés. Pour les points de regroupements ou il n'y a pas de passage on les laisse. Les points de regroupement que l'on ne peut pas enlever, les bacs auront une serrure.
- Déchetterie : Le président informe que suite à l'arrivée de nouvelle filière (jeux et jouets et Loisirs de pleine air) les gardiens ont demandé à ce que les bacs pour ces nouvelles REP soient mis à l'abri. Ainsi, des hangars couverts seront faits, pour Cérilly entre les deux bungalows et pour Ainay le château entre le bungalow produit chimique et le nouveau conteneur.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical clos la séance à 20h15.

Le procès-verbal sera approuvé au prochain Comité Syndical.

Le Président
Bernard TIGÉ

Le secrétaire de séance
Christine PRIEUR